

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HANTAY SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 FEVRIER 2018

Présents : BONNEL A, CANON C, DELMER B, DOYELLE O, FAUCOMPRES D, LE MEILLOUR F, MATHON L, MONTOIS J, MOUTIEZ S, PEREZ M, PLANCQ G, SAGNIER J, SELLIEZ D, WAELPUT L

Procuration : DUQUESNE ML pouvoir à CANON C

Secrétaire de séance : DOYELLE O

Séance ouverte à 18h30, sous la présidence de Monsieur MONTOIS Jacques, Maire

A l'ouverture de la séance Monsieur le Maire, procède à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint.

Procès-verbal de séance en date du 15 Décembre 2017

PV a été approuvé à l'unanimité.

Formation commissions : Approuvé à l'unanimité

Travaux, Urbanisme : DOYELLE Olivier, MOUTIEZ Sabine, FAUCOMPRES Delphine, BONNEL Annie, SELLIEZ David, LE MEILLOUR Franck

Affaires Scolaires Affaires Sociales Jeunesse : PLANCQ Gérard, MATHON Laure, ARNOUT Marie Laure, WAELPUT Lionel, CANON Cécile, PEREZ Manuel, DELMER Bénédicte

Associations Vie Locale Fêtes et Cérémonies : CANON Cécile, PLANCQ Gérard, DOYELLE Olivier, MATHON Laure, DELMER Bénédicte

Cadre de vie Environnement Développement durable : FAUCOMPRES Delphine, DOYELLE Olivier, SELLIEZ David, WAELPUT Lionel

Finances : MONTOIS Jacques, CANON Cécile, FAUCOMPRES Delphine, DOYELLE Olivier, PLANCQ Gérard, BONNEL Annie, WAELPUT Lionel, LE MEILLOUR Franck

Internet – Numérique : SAGNIER Jérôme, WAELPUT Lionel

Communication Bibliothèque : WAELPUT Lionel, MOUTIEZ Sabine

Maintenance Bâtiments : MOUTIEZ Sabine, DOYELLE Olivier, SELLIEZ David

Le nombre des membres du C.C.A.S dont Monsieur le Maire-Président, est de 13 membres

Les membres élus pour siéger au C.C.A.S. sont : PLANCQ Gérard, FAUCOMPRES Delphine, CANON Cécile, DOYELLE Olivier, BONNEL Annie, PEREZ Manuel .

Indemnités élus

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal le taux plafond des indemnités depuis 1/1/2016, il rappelle que le maire peut baisser les taux par délibération. Monsieur le Maire rappelle que les indemnités ne sont pas un salaire, c'est une indemnisation des heures non rémunérées par l'employeur Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil, de fixer les indemnités mensuelles dues aux élus locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, douze voix pour, 3 voix contre, décide de fixer les indemnités mensuelles dues aux élus locaux, selon le barème de l'indice brut terminal de la fonction publique :

- Indemnités du Maire : 1379 € brut
- Indemnités des 4 Adjoints : 530 € brut
- Indemnités de 4 Conseillers Municipaux désignés par arrêté spécifique : 180 € brut

Délégation au Maire

Monsieur le Maire rappelle les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer, pour la durée de son mandat, un certain nombre des attributions Monsieur le Maire demande délégation pour les emprunts à hauteur de 500 000€, les autres points seront vus en conseil municipal. Le Conseil Municipal, approuve, 12 voix pour et 3 abstentions.

Commission des Impôts

Vu le renouvellement du Conseil Municipal, la composition de la Commission des Impôts doit être renouvelée. Monsieur le Maire rappelle l'article 1650 du Code Général des Impôts, et propose une liste à transmettre à la DRFIP afin de constituer la nouvelle commission communale des impôts. Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si une personne est candidate, Monsieur BREINE pose sa candidature. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Terrain Multisport

Monsieur le Maire informe que le terrain multisport sera réaffecté à l'école. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à faire les démarches nécessaires pour financer un nouveau terrain multisport. Le conseil approuve 14 voix pour, Monsieur Manuel PEREZ s'abstient.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe les élus que le PLU2 validé en décembre par la Mel est à leur disposition pour consultation et avis. Les conseils municipaux doivent donner leur approbation avant fin avril l'enquête publique programmée vers septembre octobre. Celui-ci sera vu en réunion d'élus.

La séance est levée à 19h12